

un mot, avant qu'il y ait un esprit public, les loix ne font rien. — Démonsthenes, quoique, pour le moins aussi fougueux démagogue ou démocrate, que tous ceux qui se parent de ces noms-là aujourd'hui, disoit aux volages Athéniens : » Si les loix peuvent être abrogées à » la volonté, au gré du caprice de chacun, » non-seulement la république est menacée » d'une prompte décadence, mais je ne vois » même aucune différence entre notre vie & » celle des bêtes féroces ». D'autre fois, il leur citoit l'exemple des Locriens : » Ce sage peu- » ple, ô Athéniens, disoit-il, est tellement » convaincu de la nécessité de conserver les » anciennes loix, de ne pas toucher aux ins- » titutions de ses peres, du danger qui le me- » nacerait s'il s'exposoit à consacrer les inté- » rêts ou les ressentimens de quelques citoyens » habiles, que tout homme qui vient propo- » ser une nouvelle loi, arrive la corde au col, » pour être étranglé sur le champ, si la loi » n'est pas adoptée. » (a)

---

(a) Autres points de vue sur le changemens des loix, 15 Déc. 1789, & autres Journ. cités *ibid.*

